

*B*Numismatique *Bulletin* cgb.fr 98

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à :
http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html . Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet.
Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>
L'intégralité des informations et images contenues dans les *BN* est strictement réservée et interdite de reproduction.

RECENSION DES ARTICLES DE LA SÉRIE PEDAGOGIQUE DU *BULLETIN NUMISMATIQUE* DE LA REVOLUTION A LA FIN DES ROIS

ÉDITORIAL



Les lecteurs ont pris l'habitude depuis plusieurs années de retrouver dans chaque *Bulletin Numismatique* une planche regroupant les différentes monnaies d'un type monétaire ou d'une période, d'abord pour le Franc puis pour les Royales.

Ces planches sont réalisées par Éric Prigent à partir du fonds image de cgb.fr ou de sources externes quand la nécessité l'impose, je crois que nous avons utilisé deux fois des images du fonds Vinchon, par exemple.

Le but est toujours le même, comme pour le projet d'illustrer Wikipedia - **pour lequel il manque toujours des volontaires !!** - montrer au grand public que l'Histoire n'est pas un pur concept - batailles, traités, annales - mais qu'elle s'incarne dans des objets disponibles pour tous, les monnaies.

Celles-ci sont des petits vaisseaux qui traversent le Temps et lient la main de nos ancêtres à la nôtre : il n'est pas nécessaire d'avoir la psychologie d'un collectionneur pour le comprendre. Le grand public peut parfaitement percevoir que ce 25 centimes Lindauer troué peut avoir été dans la poche de l'arrière-grand-père.

Il faut donc montrer des monnaies au grand public, en lien avec l'Histoire qu'il a apprise à l'école et c'est le but de cette première recension : de petits rappels historiques et, en face, les monnaies de la période.

Faites circuler, diffusez, pensez aux classes et aux professeurs, tout le monde peut être intéressé : tous nos amis ont des ancêtres et ils ont tous eu des monnaies...

Michel PRIEUR - ADF n° 45

Le Règne de Louis XVI (10 mai 1774 - 21 septembre 1792)

Né à Versailles en 1754, Louis XVI était le fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Josèphe de Saxe. En 1774, roi à la mort de son aïeul Louis XV, il appela auprès de lui le vieux comte de Maurepas, disgracié depuis 1749, et se sépara bientôt des ministres de son prédécesseur, ce "triumvirat" formé par le chancelier Maupeou, l'abbé Terray et le duc d'Aiguillon, qui, par sa politique autoritaire, venait de restaurer l'autorité royale. L'ancien Parlement de Paris, supprimé depuis 1770, fut rétabli. Le 24 août 1774, Louis XVI renvoyait Terray et nommait Turgot contrôleur général des finances. Refusant d'être un simple "ramasseur d'argent" pendant son ministère, Turgot multiplia les réformes économiques. Fin 1775, le contrôleur général avait entamé le redressement financier : les impôts rapportaient 327 millions, 67 de plus que l'année précédente ; le déficit était ramené à 15 millions. Mais ses projets blessaient trop d'intérêts particuliers. Tout était contre lui : les dévots, les parlements, le parti Choiseul, la reine Marie-Antoinette, dont le rôle fut incroyablement néfaste, la Cour, les financiers. Il lui fallait l'appui d'un despote éclairé, et Louis XVI n'était ni assez despote, ni assez éclairé. La révolte des colonies anglaises d'Amérique, en 1775, échauffa les esprits en France. Tout un parti souhaitait effacer le souvenir de la désastreuse guerre de Sept Ans. Le 9 mai 1776, un conseil secret, dont Turgot était exclu, décidait l'entrée dans la guerre ; le 12, le contrôleur général était renvoyé en même temps que le garde des sceaux Malesherbes, après un ministère de moins de deux ans. Grâce au secours français, les insurgés l'emportèrent en Amérique et le traité de Versailles (1783) reconnut l'indépendance des États-Unis. Mais la France avait gagné peu de choses dans cette guerre qui accrût la détresse financière de l'État. Necker, successeur de Turgot de 1777 à 1781, dut lui aussi s'effacer devant la coalition des privilégiés. La crise financière s'aggravant, le roi convoqua une Assemblée des notables (1787), qui refusa les changements nécessaires. Necker, rappelé aux affaires (1788), fit décider par le roi la convocation des États généraux, la première depuis 1614. La première partie du règne de Louis XVI fut marquée par de nombreuses réformes : établissement du Mont-de-Piété (1777), abolition du servage dans le domaine royal (1779), suppression de la question préparatoire (1780), création de l'école des mines (1783), commencement de la digue de Cherbourg et du canal du Centre (1784), liberté du commerce des grains (1787), édit de tolérance en faveur des

protestants (1788). Dans les généralités, une génération d'intendants de grande classe continue l'œuvre de leurs prédécesseurs du règne de Louis XV. Mais ces réformes ne suffirent pas à arrêter la marche des temps. Quand elle désigna ses représentants, la nation désavoua les administrateurs éclairés issus du Conseil et des intendances. De 1789 à 1792, en trois courtes années, l'antique édifice politique et social s'écroula irrémédiablement. Le géant du Grand Siècle avait vécu. Ouverts le 5 mai 1789, les États généraux se déclarèrent Assemblée nationale le 17 juin et, le 4 août, abolirent les anciens privilèges. Cependant, les frères du roi quittaient la France. En octobre, la famille royale était ramenée à Paris et l'Assemblée l'y suivit : désormais, l'histoire de France allait se faire dans la capitale. La Révolution se poursuivit, et, le temps passant, Louis XVI, qui n'approuvait que de bouche les transformations en cours, ne fut plus que le jouet des événements. Ramené à Paris après l'échec de sa fuite à l'étranger (juin 1791), il dut sanctionner la nouvelle constitution (14 septembre 1791) qui le réduisait au rang de premier fonctionnaire de l'État. La guerre contre l'Autriche, voulue par Louis XVI (avril 1792), précipita la chute du régime. Accusé de duplicité, le roi fut renversé par l'émeute parisienne et l'Assemblée législative dut avaliser l'abolition de la monarchie (10 août 1792) avant de céder la place à une Convention nationale. C'est devant ce corps qu'eut lieu le procès du roi (décembre 1792-1793), qui, condamné à mort, fut exécuté le 21 janvier 1793. Avec le règne de Louis XVI s'achève véritablement l'histoire de la monarchie française. Sans doute il y aura encore des rois de France, une Restauration, cette "comédie de quinze ans", un roi des Français, deux empereurs, sans doute la France mettra-t-elle un siècle pour se constituer définitivement en République, mais c'est bien en 1792 que s'est brisée la chaîne des temps, ininterrompue depuis quinze siècles, en même temps que se rompait le lien d'amour entre le monarque et ses sujets. Constamment inférieurs à leur tâche depuis leur accession au trône, Louis XVI et son épouse témoignèrent d'une dignité et d'un courage exceptionnels aussitôt qu'ils en furent descendus. Leur long martyr, d'août 1792 à juillet 1793, couronne la destinée d'une monarchie qui, depuis sa naissance, s'était fait gloire d'être toute chrétienne.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies Révolutionnaires - Louis XVI (1789 - 1792)



LIARD A L'ECU
3 Deniers
Frappes : (1777) 1789 à 1791
Retrait : 12 mars 1856



DEMI-SOL A L'ECU
6 Deniers
Frappes : (1777) 1789 à 1791
Retrait : 12 mars 1856



SOL A L'ECU
12 Deniers
Frappes : (1777) 1789 à 1791
Retrait : 12 mars 1856



1/10 ECU AUX BR. D'O.
12 Sols ou 144 Deniers
Frappes : (1775) 1789 à 1790
Retrait : 1er janvier 1835



1/5 ECU AUX BR. D'O.
24 Sols ou 288 Deniers
Frappes : (1775) 1789 à 1790
Retrait : 1er janvier 1835



1/2 ECU AUX BRANCHES D'OLIVIER
3 Livres ou 60 Sols
Frappes : (1774) 1789 à 1792
Retrait : 1er janvier 1835



ECU AUX BRANCHES D'OLIVIER
6 Livres
Frappes : (1775) 1789 à 1792
Retrait : 1er janvier 1835



LOUIS D'OR A LA TETE NUE
24 Livres
Frappes : (1785) 1789 à 1792
Retrait : 1er janvier 1835



DOUBLE LOUIS D'OR A LA T. N.
48 Livres
Frappes : (1785) 1789 à 1792
Retrait : 1er janvier 1835



L'Assemblée constituante (1789-1791)

L'Assemblée comptait près de 1 200 députés et siège du 9 juillet 1789 au 30 septembre 1791, d'abord à Versailles, puis après les journées des 5 et 6 octobre 1789, au cours desquels, l'Assemblée obtient du Roi la signature des premiers articles de la constitution et de la déclaration des droits, (Parmi les députés réunis quotidiennement, trois grandes tendances, assez mouvantes, finissent par se dessiner : les monarchistes, les constitutionnels (les plus nombreux) et les patriotes radicaux encore très minoritaires.

Les débats de l'Assemblée sont publiés par *Le Moniteur universel*. Après l'abolition de la féodalité dans la nuit du 4 août 1789 et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), l'Assemblée vote dès la fin de l'année les grands principes de la Constitution de 1791 qui, sur la base de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs, organise la limitation du pouvoir royal et l'exclusion du peuple des décisions politiques.

Les réformes

En dehors de son œuvre constitutionnelle, l'Assemblée procède à des réformes fondamentales touchant à :

- ⤴ l'administration : uniformité et centralisation par la création de 83 départements ;
- ⤴ la justice
- ⤴ égalité devant la loi,
- ⤴ suppression des parlements,
- ⤴ élections des juges,
- ⤴ confirmation de l'abolition de la torture (depuis 1780 et 1788) ;
- ⤴ réforme du système judiciaire en divisant ordre administratif et ordre judiciaire (Loi des 16 et 24 août 1790 sur la dualité des ordres de juridiction)
- ⤴ les finances
- ⤴ égalité devant l'impôt,
- ⤴ suppression des impôts indirects,
- ⤴ assignats gagés sur les biens du clergé nationalisés ;
- ⤴ l'économie
- ⤴ suppression des douanes intérieures, des péages,
- ⤴ suppression des corporations (décret d'Allarde),
- ⤴ décisions favorisant le libéralisme économique

La Constituante adopte encore d'autres mesures :

- ⤴ Elle sécularise l'état civil confié à des officiers municipaux,
- ⤴ Elle institue le mariage civil,
- ⤴ Elle admet le divorce et supprime le droit d'aînesse.

Sur les questions religieuses, l'Assemblée constituante adopte les mesures suivantes :

- ⤴ Elle abolit les lois restrictives à l'égard des protestants,
- ⤴ Elle accorde la citoyenneté aux juifs,
- ⤴ Elle supprime les dîmes (décret du 11 août 1789),
- ⤴ Elle nationalise les biens de l'Église (décret du 2 novembre 1789),
- ⤴ Elle abolit les vœux monastiques, et supprime les ordres réguliers hors éducation et œuvres de charité (décret du 13 février 1790),
- ⤴ Elle adopte la Constitution civile du clergé (décret du 12 juillet 1790),
- ⤴ Elle impose aux ecclésiastiques un serment de fidélité (décret du 27 novembre 1790).

Elle vote la première Constitution du 3 au 13 septembre 1791. Fondée sur le principe de la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs, elle institua en France une monarchie constitutionnelle. Le 13 septembre, le roi l'accepte.

Le pouvoir exécutif était exercé par le roi des Français, Louis XVI choisissait ses ministres qui n'étaient pas responsables devant l'Assemblée, dirigeait la politique extérieure et pouvait malgré le principe de la séparation des pouvoirs donner ou refuser sa sanction aux lois (veto suspensif 4 ans au plus). Le pouvoir législatif était exercé par l'Assemblée unique, élue pour deux ans au suffrage censitaire. Celle-ci avait l'initiative et le vote des lois, établissant et contrôlant l'impôt, décidant de la guerre et de la paix et se réunissait d'elle-même sans convocation. L'indépendance du pouvoir judiciaire était assurée par l'élection des magistrats.

L'Assemblée constituante se sépara le 30 septembre 1791, et fut immédiatement remplacée par l'Assemblée législative. Les personnages qui eurent le plus d'influence dans cette assemblée sont Mirabeau, Barnave, Cazalès, l'abbé Maury, Duport-Dutertre, Lafayette, les Lameth, d'Arnaudat, etc.

Texte de wikipedia



Monnaies Constitutionnelles (1791 - 1793)



3 DENIERS AU FAISCEAU

Frappes : 1792 (An 4)

Retrait : 12 mars 1856



6 DENIERS AU FAISCEAU

Frappes : 1792 à 1793 (An 4-5)

Retrait : 12 mars 1856



12 DENIERS AU FAISCEAU

Frappes : 1791 à 1793 (An 3-5)

Retrait : 12 mars 1856



2 SOLS AU FAISCEAU
24 Deniers

Frappes : 1791 à 1793 (An 3-5)

Retrait : 12 mars 1856



15 SOLS AU GENIE

180 Deniers

Frappes : 1791 à 1793 (An 3-5)

Retrait : 31 août 1846



30 SOLS AU GENIE

360 Deniers

Frappes : 1791 à 1793 (An 3-5)

Retrait : 31 août 1846



DEMI ECU AU GENIE

3 Livres ou 60 Sols

Frappes : 1792 à 1793 (An 4-5)

Retrait : 1er janvier 1835



ECU AU GENIE

6 Livres

Frappes : 1792 à 1793 (An 4-5)

Retrait : 1er janvier 1835



LOUIS AU GENIE

24 Livres

Frappes : 1792 à 1793 (An 4-5)

Retrait : 1er janvier 1835

La Convention (22 septembre 1792 - 26 octobre 1795)

La république est proclamée le 22 septembre 1792 par la Convention. La France déclare la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne en février et mars 1793. La première coalition contre la France est composée de l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche et la Savoie. Les Français annexent la Rhénanie et Bâle. Dumouriez, battu à Neerwinden le 18 mars, décrété d'accusation, passe à l'ennemi. Le 10 mars 1793, le Tribunal Révolutionnaire est mis en place, puis le Comité de Salut Public le 6 avril. Marat est assassiné par Charlotte Corday le 13 juillet 1793. La fin du gouvernement des Girondins les 31 mai et 2 juin amène leur jugement et leur exécution le 31 octobre. C'est le début du mouvement fédéraliste en province. Marseille est prise le 25 août et Lyon le 17 octobre. Les Vendéens, qui avaient pris Saumur le 9 juin, sont écrasés à Cholet le 17 octobre. La levée en masse est décrétée le 23 août. Le 5 septembre, la Convention instaure la Terreur.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies Conventionnelles (1793 - 1795)



DEMI-SOL A LA BALANCE
6 Deniers
Frappes : 1793 (An II)
Retrait : 12 mars 1856



SOL A LA BALANCE
12 Deniers "Daté"
Frappes : 1793 (An II)
Retrait : 12 mars 1856



2 SOLS A LA BALANCE
24 Deniers "Daté"
Frappes : 1793 (An II)
Retrait : 12 mars 1856



SOL A LA BALANCE
"Non-daté"
Frappes : 1794 (An II)
Retrait : 12 mars 1856



2 SOLS A LA BALANCE
"Non-daté"
Frappes : 1794 (An II)
Retrait : 12 mars 1856



ECU AU GENIE
6 Livres ou 120 Sols
Frappes : 1793 (An II)
Retrait : 1er janvier 1835



ECU AU GENIE
6 Livres "Non-daté"
Frappes : 1794 (An II)
Retrait : 1er janvier 1835



GENIE
24 Livres
Frappes : 1793 (An II)
Retrait : 1er janvier 1835



Le Directoire (26 octobre 1795 - 9-10 novembre 1799)

Lors de la séparation de la Convention, le 25 octobre 1795, un nouveau pouvoir exécutif prévu par la constitution thermidorienne se met en place. Cette constitution prévoit de confier le pouvoir à un directoire de cinq membres dont chacun préside à tour de rôle avec remplacement d'un membre tous les deux ans. Ce directoire nomme les ministres et les fonctionnaires, dirige la politique étrangère et fait exécuter les lois mais il ne les élabore pas et n'a aucun contrôle des deniers publics. Le pouvoir est partagé avec deux chambres : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens qui forment le Corps législatif. Ce pouvoir est résolu à se maintenir face au risque d'une restauration monarchique ou d'une réaction jacobine mais il est surtout paralysé par la crise financière et doit renoncer à l'assignat en 1796. Le remplacement des assignats par les mandats territoriaux n'inspire pas plus de confiance et cette nouvelle monnaie fiduciaire est supprimée en 1797. Face à la misère et aux tentatives de déstabilisation, le Directoire revient aux mesures révolutionnaires et policières. Par ailleurs, depuis 1792, la guerre est ininterrompue et l'influence des chefs militaires est croissante. En 1799, les partisans d'un pouvoir fort, dont Sieyès, se retrouvent au Directoire et ils ouvrent la voie du pouvoir à Bonaparte, de retour d'Égypte. Le coup d'État des 18 et 19 brumaire an VIII permet l'instauration d'une dictature militaire sous le nom de Consulat.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Le retour du franc

C'est à l'occasion d'une loi sur l'Instruction publique du 18 germinal an III (7 avril 1795) que l'appellation franc fait son entrée officielle pour désigner l'unité monétaire. Ce texte qui fixe la nomenclature définitive des nouvelles mesures républicaines (le mètre, l'are, le stère, le litre, le gramme), précise : "l'unité des monnaies prendra le nom de Franc pour remplacer celui de Livre usité jusqu'aujourd'hui".

La définition de cette nouvelle référence avait été donnée par la loi du 1er août 1793 qui adoptait le système métrique : "Le nouveau système des poids et mesures, fondé sur la mesure du méridien de la Terre et sa division décimale, servira uniformément dans la République". L'unité monétaire, à propos de laquelle apparaît déjà l'appellation franc, y est une pièce d'argent d'un poids égal à la centième partie du «grave» (kilogramme), unité de poids correspondant à un décimètre cube d'eau.

La loi du 28 thermidor an III (15 août 1795) va préciser les caractéristiques des nouvelles pièces d'argent. Elles auront pour type la figure d'Hercule unissant l'Égalité et la Liberté avec la légende «Union et Force». Le poids de la pièce de un franc est fixé à cinq grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de métal pur, soit un poids de 4,5 grammes, ce qui permet de retrouver un poids pratiquement égal à celui donnée à la livre depuis 1726 (4,50516 grammes).

La figure d'Hercule, gravée par Augustin Dupré, apparaîtra sur la pièce de 5 francs. La pièce de 1 franc, marquant l'avènement du franc Germinal, portera l'effigie du Premier Consul, Napoléon Bonaparte.

Texte : <http://sccco.univ-poitiers.fr/hfranc/>



Monnaies du Directoire (1795 - 1799) et du Consulat (1799 - 1804) (1/2)



DUPRE pt module
Frappes : An 4 à An 5
13 088 670
Retrait : An 5



DUPRE pt module
Frappes : An 4 à An 5
4 554 903
Retrait : An 5



DUPRE
Frappes : An 4 à An 5
16 377 141
Retrait : An 5



DUPRE
Frappes : An 6 à 8
100 083 259
Retrait : 12 mars 1856



DUPRE gd mod refappe
Frappes : An 5 à An 8
1 917 679
Retrait : 12 mars 1856



DUPRE gd module
Frappes : An 5 à An 9
139 693 784
Retrait : 12 mars 1856



DUPRE modif du 2 déc
Frappes : An 4 à An 5
-
Retrait : 12 mars 1856



DUPRE gd mod refappe
Frappes : An 5 à An 8
15 767 716
Retrait : 12 mars 1856



DUPRE gd module
Frappes : An 5 à An 9
97 732 094
Retrait : 12 mars 1856



UNION ET FORCE
Frappes : An 4 à An 11
21 246 225
Retrait : 25 juin 1928



Le Consulat (9-10 novembre 1799 - 18 mai 1804)

Appelé par les partisans d'un pouvoir fort, Napoléon Bonaparte renverse le Directoire les 18 et 19 brumaire an VIII (9 et 10 novembre 1799). Le Corps législatif désigne dès le 10 novembre au soir trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos. Une nouvelle constitution est mise en application dès le mois de décembre et donne au pays un nouveau régime fort. Le pouvoir exécutif est confié au Premier consul (Bonaparte) avec une partie du pouvoir législatif tandis que les deux autres consuls ont un rôle consultatif. Le Sénat, le Tribunat et le Corps législatif composent trois assemblées qui possèdent l'autre partie de la fonction législative. Le Premier consul promulgue les lois, nomme et révoque les ministres et les fonctionnaires et nomme les juges. Bonaparte entreprend une réorganisation de la France en tournant la page de la Révolution tout en conservant ses conquêtes civiles et sociales. La réconciliation nationale et religieuse est proclamée tandis que les finances sont restaurées avec l'aide de la Caisse d'amortissement puis de la Banque de France qui voit officiellement le jour le 18 février 1800. En 1803, le franc germinal donne une stabilité monétaire qui va durer jusqu'en 1914. L'unification du droit français, entreprise à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution, est achevée avec le Code civil de 1804. La Légion d'honneur récompense les citoyens méritants tandis que l'éducation est réorganisée. Sur le plan extérieur, la paix est signée avec l'Autriche (Lunéville, 1801) puis l'Angleterre (Amiens, 1802). Devant une opposition de plus en plus forte, Bonaparte renforce son pouvoir par la Constitution de l'an X : désormais Consul à vie, il peut dissoudre les Chambres, voire suspendre la Constitution. La conspiration de Cadoudal de mars 1804 et sa répression lui aliènent une partie de l'opinion mais renforcent l'idée du pouvoir héréditaire. Le 18 mai 1804, Napoléon Bonaparte devient Napoléon Ier, empereur des Français.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Le franc germinal

On doit à la Convention d'avoir défini, en 1795, le franc comme nouvelle unité monétaire et d'avoir précisé le poids des pièces à frapper à cette dénomination. Il fallut cependant attendre le Consulat et l'année 1803 pour assister à une refonte générale des monnaies, mettant fin à la coexistence des pièces anciennes et nouvelles, à l'exception des monnaies de cuivre.

Dès le début du Consulat, la réforme monétaire est à l'ordre du jour. Elle prend corps avec la loi du 7 germinal an XI (27 mars 1803) qui va régir la monnaie française, le franc dit "germinal" en souvenir de cette loi, pendant quelque cent vingt années. La loi reprend la définition révolutionnaire de l'unité monétaire : le franc correspond à cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes. Elle décide la frappe de pièces d'argent (un quart de franc, un demi-franc, trois-quarts de franc, un franc, deux francs et cinq francs) et d'or (20 francs et 40 francs). En définissant la monnaie par un poids fixe de métal, on réalise la fusion entre monnaie de compte et monnaie réelle. Le rôle de l'Etat devient de pure certification..

La loi de germinal confirme la définition du franc en argent, mais l'or n'en est pas totalement absent. Les caractéristiques données aux pièces d'or permettent de faire ressortir la valeur du franc à 290,32 milligrammes d'or fin. Cela établit un rapport fixe de 15,5 entre l'or et l'argent, ce qui correspond au rapport fixé lors de la refonte de 1785. La double référence à l'or et à l'argent fonde de fait un système bimétalliste dont le fonctionnement n'ira pas toujours sans difficultés.

Texte : <http://sceco.univ-poitiers.fr/hfranc/>



Monnaies du Consulat (1799 - 1804) (2/2)



BONAPARTE pre Consul
Frappes : An 12
323 039
Retrait : 30 avril 1852



BONAPARTE pre Consul
Frappes : An XI à An 12
1 073 762
Retrait : 18 juin 1868



BONAPARTE premier Consul
Frappes : An XI à An 12
2 914 938
Retrait : 18 juin 1868



BONAPARTE premier Consul
Frappes : An 12
454 162
Retrait : 18 juin 1868



BONAPARTE premier Consul
Frappes : An XI à An 12
11 543 746
Retrait : 25 juin 1928



BONAPARTE premier Consul
Frappes : An XI à An 12
1 046 506
Retrait : 25 juin 1928



BONAPARTE premier Consul
Frappes : An XI à An 12
479 521
Retrait : 25 juin 1928



Le Premier Empire (18 mai 1804 - 06 avril 1814) (20 mars 1815 - 08 juillet 1815)

Renforcée par la conspiration de Cadoudal de mars 1804, l'idée du pouvoir héréditaire trouve son aboutissement le 18 mai 1804 lorsque Napoléon Bonaparte devient empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. Ratifié par plébiscite, l'Empire est consacré le 2 décembre 1804 lors du sacre de Notre-Dame. La Constitution de l'an XII étant toujours en vigueur, le Premier Empire semble fonctionner comme une continuation de la République française dirigée par un empereur. C'est en réalité une dictature personnelle où l'empereur nomme et révoque les ministres, a l'initiative des lois et contrôle le Corps législatif. Dans les départements, les préfets renseignent le ministère de l'Intérieur. Les postes, la presse, l'imprimerie sont contrôlées par la censure. Les grands corps de l'Etat sont réorganisés ainsi que la Justice avec le Code pénal qui complète le Code civil achevé sous le Consulat. Universités et écoles sont encadrées. En 1805, Napoléon devient roi d'Italie tandis que se forment des coalitions contre l'Empire. Malgré la défaite navale de Trafalgar, les armées impériales remportent de nombreuses victoires terrestres comme Austerlitz, Iéna ou Eylau qui assurent le contrôle de l'Europe continentale. Démembrée, celle-ci est attribuée à la famille Bonaparte qui semble triompher partout. Fortifiée par le blocus continental, l'industrie est prospère mais le commerce souffre. En 1808, le blocus continental est renforcé par un second décret pris à Milan en date du 17 décembre 1807. La guerre d'Espagne débute après que Junot ait conquis le Portugal qui refusait d'appliquer le blocus. Rapidement, les Madrilènes se soulèvent contre l'occupation française de Murat. Les 1er et 2 mai, les français répriment avec férocité des mouvements de guérilla. Des exécutions massives ont lieu. Elles sont immortalisées par Goya dans son célèbre Primer y Dos de Mayo. Joseph, roi de Naples, est nommé roi d'Espagne à contrecœur. Murat le remplace sur le trône de Naples avec sa femme Caroline. Malgré les abdications forcées de Charles IV et de Ferdinand VII à Bayonne, en présence de Napoléon, les Français assistent à un soulèvement général en Espagne et sont battus à Bailen le 22 juillet : ils perdent Madrid. Wellington et un corps expéditionnaire anglais

débarquent au Portugal le 1er août. Junot doit capituler à Cintra le 30 août. Les Français reprennent Madrid le 4 décembre 1808. En 1811, l'Empereur, qui a fait dissoudre son mariage avec Joséphine, épouse l'archiduchesse Marie-Louise qui lui donne un fils, le roi de Rome. L'Empire est alors à son apogée, la France impériale compte 130 départements. En 1812, la défection de l'allié russe contraint Napoléon à une nouvelle guerre. La campagne de Russie permet d'entrer à Moscou mais, contrainte à la retraite, la Grande Armée est harcelée par la faim, le froid et les Russes puis détruite. Assaillie en 1814 par les Alliés, la France résiste lors de la Campagne de France mais Napoléon est contraint d'abdiquer le 6 avril 1814 et part sur l'île d'Elbe. Par le traité de Fontainebleau du 11 avril, les Alliés lui reconnaissent le titre d'empereur avec la souveraineté de l'île d'Elbe et un revenu de deux millions. Ils accordent également à Marie-Louise la souveraineté des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Napoléon fait ses adieux à sa garde le 20 avril et arrive sur l'île d'Elbe le 4 mai 1814 où il va se consacrer à l'administration de son 'empire'. Préoccupé par le congrès de Vienne et la présence du prince impérial à Schönbrunn, aidé par des partisans, Napoléon débarque à Golfe-Juan le 1er mars 1815 et monte à Paris par la route des Alpes. Il rallie les troupes et le 21 mars arrive triomphalement aux Tuileries, c'est le début des Cent-Jours. Il publie rapidement un Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire pour renouer avec l'idéal révolutionnaire. Contre lui, les puissances réunies au congrès de Vienne forment une nouvelle coalition. En juin, Napoléon bat les Prussiens à Ligny le 16 mais il perd définitivement à Waterloo le 18. Rentré à Paris, il signe sa seconde abdication le 22 juin en faveur de son fils, reconnu par les Chambres comme Napoléon II. C'est la fin d'une période de cent jours. Napoléon se livre aux Anglais le 15 juillet qui décident de le déporter sur l'île de Sainte-Hélène où il débarque en octobre. Il dicte ses mémoires et le récit de ses campagnes avant de mourir en 1821 à l'âge de cinquante-deux ans.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies du premier Empire (1804 - 1814) (1/5)



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 12   An 14
519 148
Retrait : 30 avril 1852



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 12   An 14
1 204 390
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 12   An 14
5 011 317
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 12   An 14
1 734 745
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMPEREUR Typ Interm
Frappes : An 12
1 482 217
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMPEREUR Bust Interm
Frappes : An 12
428 143
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 13   An 14
9 850 495
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 13   An 14
673 878
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMPEREUR Cal R v
Frappes : An 13   An 14
372 312
Retrait : 25 juin 1928



Monnaies du premier Empire (1804 - 1814) (2/5)



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806 à 1807
112 900
Retrait : 30 avril 1852



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806 à 1807
265 917
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806 à 1807
1 430 043
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806 à 1807
516 270
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806 à 1807
3 175 686
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806
996 367
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON EMP Cal Gré
Frappes : 1806
265 876
Retrait : 25 juin 1928



Monnaies du premier Empire (1804 - 1814) (3/5)



NAPOLÉON Tête de N
Frappes : 1807
41 124
Retrait : 30 avril 1852



NAPOLÉON Tête de N
Frappes : 1807
58 458
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLÉON Tête de Nègre
Frappes : 1807
99 507
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLÉON Tête de Nègre
Frappes : 1807
24 076
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLÉON EMP Type transitoire
Frappes : 1807
49 417
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLÉON TN Type transitoire
Frappes : 1807
594 332
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLÉON TN Type transitoire
Frappes : 1807
25 060
Retrait : 25 juin 1928



Monnaies du premier Empire (1804 - 1814) (4/5)



N couronné
Frappes : 1808 à 1810
11 535 046 / 32 862 262
Retrait : 10 juillet 1845



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
23 131
Retrait : 30 avril 1852



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
12 218 113
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
11 869 607
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
1 523 468
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
9 419 782
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
1 725 753
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON TL REP F
Frappes : 1807 à 1808
71 704
Retrait : 25 juin 1928



Monnaies du premier Empire (1804 - 1814) (5/5)
et des Cent jours (1815)



N couronné
Frappes : 1808 à 1810
21 327 216 / 32 862 362
Retrait : 10 juillet 1845



Décime au N
Frappes : 1814 (1815)
180 261 / 660 672
Retrait : 12 mars 1856



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809
34 124
Retrait : 30 avril 1852



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1814
12 599 191
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1814
10 035 728
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1814
8 009 069
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1814 (1815)
126 676 821 / 127 998 709
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1814
13 820 586
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : 1809 à 1813
2 089 096
Retrait : 25 juin 1928



Cent jours (1815)



Décime au N
Frappes : (1814) 1815
480 411 / 660 672
Retrait : 12 mars 1856



NAPOLEON Cent jours
Frappes : 1815
6 777
Retrait : 18 juin 1868



NAPOLEON TL EMP F
Frappes : (1809) 1815
1 313 888 / 127 998 709
Retrait : 25 juin 1928



NAPOLEON Cent jours
Frappes : 1815
463 124
Retrait : 18 juin 1868



Le règne de Louis XVIII (06 avril 1814 - 16 septembre 1824) (06 avril 1814 - 20 mars 1815 et 08 juillet 1815 - 16 septembre 1824)

Louis-Stanislas-Xavier naît à Versailles en 1755 de l'union du dauphin Louis (fils de Louis XV) et de Marie-Josèphe Louise de Savoie. Il reçoit d'abord le titre de comte de Provence et est appelé Monsieur quand son frère aîné, Louis XVI, devient roi en 1774. Marié à Louise Marie-Joséphine de Savoie en 1771, il n'a pas d'enfants. Souvent en opposition avec la Cour, il ne condamne pas, dans un premier temps, le mouvement de 1789 mais l'évolution des événements le décide à quitter Paris en compagnie de sa femme, le jour même de la fuite de Louis XVI à Varennes, mais par un autre chemin. Réfugié à Coblenz avec son frère, le comte d'Artois, il prend le titre de régent après l'exécution de Louis XVI puis, à la mort de son neveu Louis XVII, celui de roi. Il se met à travailler à la restauration malgré le faible secours dont il dispose et doit changer plusieurs fois de résidence devant les victoires de la Révolution et de Bonaparte. Avec le Premier Empire, la cause monarchique semble désespérée et Louis XVIII s'installe en Angleterre dans une période d'exil et de gêne financière. Lors des premières défaites de Napoléon Ier, Louis XVIII reprend son activité diplomatique qui, à l'initiative de Talleyrand et grâce au soutien anglais, lui permet de rentrer en France en mai 1814. Obligé de fuir à Gand durant les Cent-Jours, Louis XVIII, lors de la seconde Restauration, essaie de mener la même politique de réconciliation que celle définie lors de son premier retour en France. Après la Terreur Blanche (exécution

du Maréchal Ney), le régime s'assouplit et s'assouplit. Le duc Decazes remplace Richelieu à partir de 1818. Malgré les pressions royalistes, Louis XVIII soutient fermement la politique modérée de Decazes dans les premières années. La France est réintégrée dans le concert des Nations après le congrès d'Aix-la-Chapelle. Les forces d'occupation quittent la France. La loi sur la censure est assouplie en 1819. Cette année-là, Géricault présente le Radeau de la Méduse. La politique de conciliation cesse après l'assassinat du duc de Berry le 13 février 1820 par Louvel. Débordé par la réaction des ultras après cet assassinat, Decazes démissionne le 20 février et le duc de Richelieu est rappelé, marquant ainsi le triomphe de la droite pour la fin du règne et pour le règne suivant. L'enfant du miracle, Henri, duc de Bordeaux, fils posthume de Charles duc de Berry et de Marie-Caroline de Bourbon, naît le 29 septembre 1820. Napoléon Ier meurt à Sainte-Hélène le 5 mai 1821. Villèle remplace Richelieu le 14 décembre 1821. La fin du règne est marquée par l'expédition d'Espagne, commandée par le duc d'Angoulême, organisée afin de rétablir Ferdinand VII, chassé par les libéraux. Les Français prennent Madrid le 23 mai, le fort du Trocadéro le 31 août et Cadix le 30 septembre 1823. Louis XVIII, malade et infirme (la goutte), meurt le 16 septembre 1824. Il est enterré à Saint-Denis le 23 septembre.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies du règne de Louis XVIII (1814 - 1824)



Décime au L
Frappes : 1814 à 1815
1 088 639
Retrait : 12 mars 1856



LOUIS XVIII Buste habillé
Frappes : 1814 à 1815
15 177 577
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS XVIII Buste habillé
Frappes : 1814 à 1815
5 634 709
Retrait : 25 juin 1928



Londres
Frappes : 1815
871 581
Retrait : 7 décembre 1815



LOUIS XVIII
Frappes : 1817 à 1824
641 376
Retrait : 30 avril 1852



LOUIS XVIII
Frappes : 1816 à 1824
3 699 481
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS XVIII
Frappes : 1816 à 1824
4 383 619
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS XVIII
Frappes : 1816 à 1824
3 681 787
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS XVIII Buste nu
Frappes : 1816 à 1824
104 199 521
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS XVIII Buste nu
Frappes : 1816 à 1824
12 733 226
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS XVIII
Frappes : 1816 à 1824
538 532
Retrait : 25 juin 1928



Le règne de Charles X (16 septembre 1824 - 02 août 1830)

Charles X, petit-fils de Louis XV et frère cadet de Louis XVI, est connu comme comte d'Artois. Il succède à Louis XVIII le 16 septembre 1824. Son règne démarre avec des mesures libérales sans suite. Charles X est le dernier roi sacré à Reims, le 29 mai 1825. Il laisse le gouvernement à Villèle qui prend des mesures réactionnaires comme la loi d'indemnisation des émigrés d'un milliard de francs-or ou le licenciement de la Garde nationale. Malgré la dissolution de la Chambre en 1821, l'opposition libérale est renforcée et, en janvier 1828, Villèle est remplacé par Martignac qui tente l'apaisement. Rapidement renvoyé en août 1829, Martignac est remplacé par un représentant des ultras, Polignac. Le roi dissout la Chambre le 16 mai 1830 mais la nouvelle chambre élue en juillet est de nouveau à majorité libérale. Charles X promulgue alors quatre ordonnances qui visent à limiter les pouvoirs et les libertés de la Chambre et tendent à suspendre la charte de 1814. Cela provoque la révolution des 27/29 juillet, plus connue sous l'appellation des "Trois Glorieuses". Le 2 août 1830, Charles X abdique en faveur de son petit-fils Henri V après avoir nommé Louis-Philippe lieutenant général du royaume mais, pour respecter les lois dynastiques, il abdique d'abord en faveur de son fils et force ce dernier à faire de même ensuite ; ce qui fait que le roi Louis XIX ne régna qu'une vingtaine de minutes, à son grand désespoir (juste le temps de signer l'acte d'abdication).

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies du règne de Charles X (1824 - 1830)



CHARLES X
Frappes : 1825 à 1830
2 385 746
Retrait : 30 avril 1852



CHARLES X
Frappes : 1825 à 1830
4 143 509
Retrait : 18 juin 1868



CHARLES X
Frappes : 1825 à 1830
5 277 137
Retrait : 18 juin 1868



CHARLES X
Frappes : 1825 à 1830
4 041 358
Retrait : 18 juin 1868



CHARLES X 1er type
Frappes : 1824 à 1826
23 549 612
Retrait : 25 juin 1928



CHARLES X
Frappes : 1825 à 1830
1 691 467
Retrait : 25 juin 1928



CHARLES X 1er type
Frappes : 1824 - 1826
50 056
Retrait : 25 juin 1928



CHARLES X 2nd type
Frappes : 1827 à 1830
99 677 955
Retrait : 25 juin 1928



CHARLES X 2nd type
Frappes : 1827 à 1830
454 566
Retrait : 25 juin 1928



Le règne de Louis-Philippe I^{er}

(07 août 1830 - 24 février 1848)

Né à Paris en 1773, Louis-Philippe est le fils aîné de Louis-Philippe Joseph, duc d'Orléans (Philippe-Égalité), guillotiné en 1793 pour corruption après avoir voté la mort de son cousin Louis XVI. Il porte successivement les titres de duc de Valois, de Chartres puis d'Orléans à compter de 1793. Favorable à la Révolution, comme son père, il doit néanmoins se réfugier en Suisse puis il voyage en Scandinavie, aux États-Unis et enfin s'établit en Angleterre en 1801. La Restauration lui permet de retrouver les biens immenses de sa famille mais il reste considéré comme un rival potentiel par Louis XVIII qui le reçoit froidement. Réfugié en Angleterre lors des Cent-Jours, il revient en France en 1817. Âpre au gain, il donne son appui à l'opposition représentée par le parti libéral tout en s'appuyant sur la haute bourgeoisie possédante. Les journées de 1830 lui donnent l'occasion d'accéder au pouvoir après avoir adhéré au drapeau tricolore et multiplié les promesses. Il devient le 31 juillet 1830 lieutenant général du royaume puis roi des Français le 7 août. Son règne, sous une apparence libérale, va devenir celui de la bourgeoisie et des milieux d'affaires tandis que les oppositions (légitimistes, bonapartistes, républicaines et socialistes) sont maintenues dans l'illégalité. Sa politique de paix et son autorité lui valent alors un prestige important auprès des cours européennes. Le banquier Laffitte est Premier ministre. La Fayette est l'un des artisans de cette "révolution bourgeoise". Le 13 mars 1831, Casimir Périer remplace Laffitte. La France intervient en Belgique en août 1831 pour contrer les Hollandais. Les Légitimistes, avec le complot de la rue des Prouvaires, tentent d'établir Henri V comme roi tandis que sa mère essaie de soulever la Vendée. Elle est arrêtée le 3 décembre 1832 à Nantes. L'épidémie de choléra tue plus de dix mille personnes à Paris, dont Casimir Périer. Les obsèques

du général Lamarque sont l'occasion d'une tentative de soulèvement républicain, écrasé dans le sang (cf. Les Misérables). Les Français occupent Anvers le 23 décembre 1832. L'attentat de Fieschi du 28 juillet 1835 contre Louis-Philippe tue dix-huit personnes dont le maréchal Mortier. La première ligne de chemin de fer Paris-Orléans et la colonne de Juillet sont inaugurées respectivement les 24 octobre 1837 et 28 juillet 1840. L'année 1840 marque un tournant dans le régime, d'une grande instabilité ministérielle avant d'avoir le ministère Guizot ("Enrichissez-vous !"). Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, après une seconde tentative de putsch, est condamné à la réclusion perpétuelle et enfermé au fort de Ham dont il s'échappera en 1846. Les cendres de Napoléon sont ramenées de Sainte-Hélène et transférées aux Invalides. À partir de 1841, Louis-Philippe engage la France sur la voie de la conquête totale de l'Algérie, déjà commencée sous Charles X, tandis que se développe un important essor économique en Métropole. Une loi limite en 1841 le travail des enfants à 12 heures. Le premier accident grave de chemin de fer a lieu sur la ligne Paris-Versailles et fait 45 morts le 8 mai 1842. Le 13 juillet, le duc d'Orléans, fils aîné du roi, meurt accidentellement. Le 16 mai 1843, le duc d'Aumale prend la smala d'Abd-el-Kader qui parvient à s'enfuir. Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, est fait Maréchal. 1843, c'est aussi le début de l'Entente Cordiale et la visite de la reine Victoria en France. Les Français battent les Marocains à Isly. Abd-el-Kader se rend le 23 décembre 1847. Le refus de réformes entraîne la chute du régime lors de la Campagne des Banquets et Louis-Philippe, détrôné le 24 février 1848, se réfugie en Angleterre après avoir abdicqué en faveur de son petit-fils.

Texte : <http://www.cgb.fr>



Monnaies du règne de Louis-Philippe I (1830 - 1848)



LOUIS-PHILIPPE I Tête nue
Frappes : 1831
1 401 724
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS-PHILIPPE I Typ Tiolier s/s I
Frappes : 1830 tranche C/R
4 833 209
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I Typ Tiolier av I
Frappes : 1830 à 1831 tranche C/R
41 087 284 (dont Domard 1831)
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I Typ Tiolier
Frappes : 1830 à 1831 tr. C/R
2 372 710
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1831 à 1845
18 122 083
Retrait : 30 avril 1852



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1831 à 1845
16 482 648
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1845 à 1848
8 424 604
Retrait : 30 avril 1852



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1845 à 1848
9 581 743
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS-PHILIPPE I Cour. de Chêne
Frappes : 1832 à 1848
18 124 267
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1831 à 1848
12 442 088
Retrait : 18 juin 1868



LOUIS-PHILIPPE I Typ Domard 1
Frappes : 1831 tranche C/R
-
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I Typ Domard 2
Frappes : 1832 à 1843
232 481 312
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I Typ Domard 3
Frappes : 1844 à 1848
57 013 085
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I Typ Domard
Frappes : 1832 à 1848
6 760 369
Retrait : 25 juin 1928



LOUIS-PHILIPPE I
Frappes : 1831 à 1839
773 088
Retrait : 25 juin 1928



ÉDITIONS LES CHEVAU-LÉGERS



27,55 €



27,55 €



56,05 €



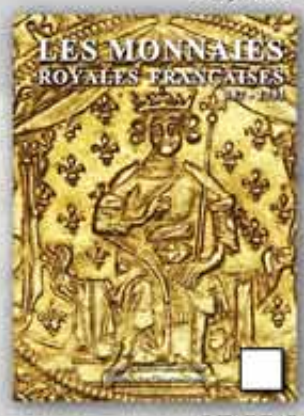
27,55 €



27,55 €



47,50 €



27,55 €



18 €



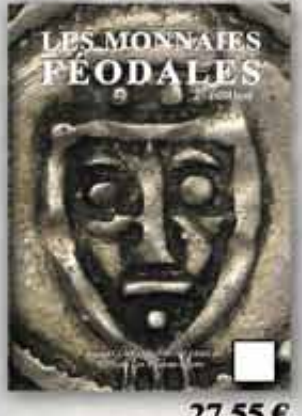
45,60 €



45,60 €



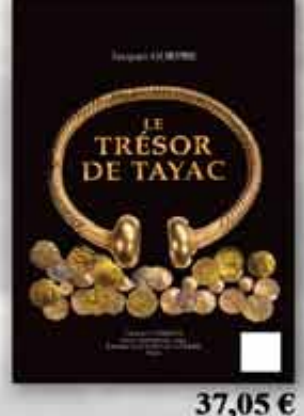
140,60 €



27,55 €



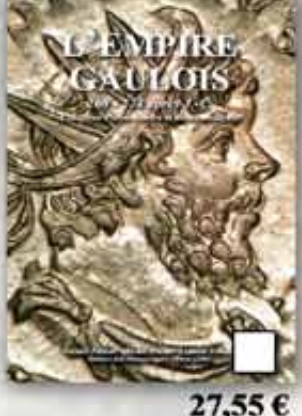
27,55 €



37,05 €



27,55 €



27,55 €

Recopiez ou photocopiez cette page dûment cochée et envoyez la avec votre règlement à CGF, 36 rue Vivienne 75002 Paris (frais de port 5€)

Vous pouvez aussi commander sur Internet à l'adresse <http://www.cgb.fr/librairie/index.html>